LUTTE CONTRE
LES VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES :
LA FRANCE
DOIT MIEUX FAIRE

Amnesty International publie un nouvel état des lieux et lance une pétition sur les violences faites aux femmes

Infos d'Amnesty International France

vendredi 26 février 2010

Quatre ans après avoir réalisé une première étude sur ce sujet, Amnesty International France a publié le 24 février 2010 **un nouvel état des lieux sur la façon dont l'État agit contre les violences faites aux femmes en France** : violence au sein du couple, mariages forcés, traite des êtres humains et mutilations sexuelles féminines.

Ce rapport s'intitule : « ***Lutte contre les violences faites aux femmes en France : l'État doit mieux faire*** ».

Selon les derniers chiffres disponibles, en 2008, 156 femmes sont mortes, victimes de leur compagnon ou ex- compagnon, soit un décès tous les deux jours et demi.

De même, les mutilations sexuelles féminines sont en régression dans notre pays mais n'ont pas disparu, les mariages forcés sont un phénomène encore très mal évalué en France et les victimes de la traite des êtres humains sont mal protégées car mal identifiées.

Les associations, les médias, les campagnes de communication du gouvernement, les victimes elles mêmes en parlent et la dénoncent. Pourtant, la violence à l'égard des femmes est toujours mal connue et largement sous-estimée.

Bien qu'il s'agisse de violences commises dans la sphère privée, ce sont des violations des droits humains et elles concernent donc l'État.

Il doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour les empêcher, pour punir les coupables et offrir aux victimes l'aide et les compensations nécessaires.

Au fil des années, **la France a amélioré la législation et les pratiques destinées à prévenir et réprimer les violences faites aux femmes**.

Mais **d'importantes lacunes subsistent** :

– la législation existante est loin d'être toujours appliquée et elle ne l'est pas de la même façon partout en France ;
– la mise en œuvre des politiques de lutte contre ces violences manque de coordination ;
– les ressources allouées par l'État ne sont pas suffisantes.

Alors que la proposition de loi « *renforçant la protection des victimes et la prévention et la répression des violences faites aux femmes* » est en discussion au Parlement, Amnesty International

France lance un appel à Mme Alliot-Marie, Ministre de la Justice.

Pour plus d’informations, lire et signer le texte de la pétition, télécharger le rapport :

voir le **site d’Amnesty International France**

Copyright © Site de l’Association Adéquations - https://www.adequations.org/spip.php?article1308